

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2015

L'an 2015 et le 15 octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Aymar de GERMAY, Maire.

**Présents** : Mme BADENS Adeline, Mme BERGER-LINARD Céline, M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DAMIEN Jean-Michel, M. DE GERMAY Aymar, M. DESJARDINS Pierre, Mme FEVRIER Noelle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Anne, Mme LASSEUR Odile, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, M. MOROT Philippe, Mme SALESSE Florence, Mme TRAVES Dominique

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme GIRARD Agnès donne pouvoir à Mme BERGER-LINARD Céline, M. JADEAU Daniel donne pouvoir à M. HENOFF Bertrand, M. DUPERAT Bernard donne pouvoir à M. DAMIEN Jean-Michel

A été nommé secrétaire : M. DESJARDINS Pierre

### **N°62/2015 - AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

M le Maire rappelle que la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit en son article 33 que les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) doivent être révisés selon les modalités prévues à l'article L 5210-1-1 du CGCT.

Le projet de SDCI a été présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale le 2 octobre 2015.

Il a été notifié à la Commune de Marmagne le 7 octobre 2015.

Il est désormais soumis à l'avis du conseil municipal de Marmagne qui doit émettre un avis, dans un délai de 2 mois à compter de la notification, sur la prescription suivante : fusion du SI de la vallée de l'Yèvre (SIVY) et du SI de la vallée du Barangeon.

M le Maire propose d'émettre un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, à la prescription suivante : fusion du SI de la vallée de l'Yèvre (SIVY) et du SI de la vallée du Barangeon.

### **N°63/2015 - VOEU SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

M le Maire propose d'émettre le voeu suivant :

A la suite de l'adoption de la loi NOTRe, il est prévu une refonte de la carte intercommunale du Cher.

Le projet présenté par Madame la Préfète du Cher prévoit des regroupements d'intercommunalités, mais laisse en l'état la Communauté d'Agglomération Bourges Plus.

Ce redécoupage se fait, par conséquent, autour de l'Agglomération, mais sans l'Agglomération.

Il s'agit d'une occasion manquée, aussi bien pour l'Agglomération que pour l'ensemble du Département qui a tout intérêt à conforter et renforcer Bourges Plus au sein de la Région Centre Val de Loire.

Pour être plus fort, le Cher a besoin d'une Agglomération plus forte, dynamique en terme de développement économique et capable de porter des projets et équipement structurants qui rayonnent au-delà même de l'Agglomération.

L'extension de Bourges Plus doit être envisagée sur son bassin de vie, c'est-à-dire avec les intercommunalités qui l'entourent et qui ont déjà l'habitude de travailler en commun, notamment au sein du SIRDAB et d'Agglobus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le vœu proposé par M le Maire.

### **N°64/2015 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire propose la décision budgétaire modificative suivante :

#### **En fonctionnement :**

Dépenses :

Chapitre 012 article 64731 (alloc chom. versées directmt) - 6876.55

Chapitre 023 article 023 (virt section investissement) + 6876.55

#### **En investissement**

Dépenses :

Chapitre 21 article 2183 matériel info + 6876.55

Recettes :

chapitre 021 article 021 (virt section fonctionnement) + 6876.55

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la décision budgétaire modificative énumérée ci-dessus.

### **N°65/2015 – DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DE CONCOURS BOURGES PLUS**

Monsieur le Maire propose de solliciter la Communauté d'Agglomération Bourges Plus (au titre de la dotation annuelle 2015 du Fonds de concours 2015-2017) pour financer l'acquisition du terrain, les frais de maîtrise d'œuvre et les travaux pour la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales au Bois Chanoine.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Honoraires géomètre : 8 940.00 € HT

Acquisition : 8 272.50 € HT

Frais d'acquisition : 999.10 € HT

Coût des travaux : 75 049.00 € HT

Total Dépenses : 93 260.60 € HT

Fonds de Concours Bourges Plus : 34 024.00€  
Autofinancement : 59 236.60 €  
Total Recettes : 93 260.60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention.

#### **N°66/2015 – ADMISSION EN NON VALEUR**

Après en avoir délibéré, et sur la demande du Trésorier, le conseil municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur les produits irrécouvrables suivants :

- poursuite sans effet : 117.00 €
- RAR inférieur seuil poursuite : 34.41 €

Soit un total de 151.41 €

#### **N°67/2015 – PARTICIPATION AU SDE 18 : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A UNE PANNE RUE DES ACACIAS**

Monsieur le Maire informe qu'une contribution financière est demandée par le SDE 18 pour la rénovation de l'éclairage public suite à une panne rue des Acacias : 229.80 € HT.

Il s'agit de remplacer le matériel vétuste ; le fonctionnement des installations d'éclairage public citées précédemment ne pouvant plus être assuré et les travaux de réparation étant supérieurs à 500 € HT par point lumineux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la participation financière de 229.80 € HT demandée par le SDE 18, relative à la rénovation de l'éclairage public suite à une panne rue des Acacias et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

#### **N°68/2015 – PARTICIPATION AU SDE 18 : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF POUR LA 2E TRANCHE DE TRAVAUX RUE DES MARAIS**

Monsieur le Maire informe qu'une contribution financière est demandée par le SDE 18 pour l'enfouissement du réseau électrique et la restitution de l'éclairage public rue des Marais (2ème tranche) qui sont respectivement de 58 974.35 € et de 12 297.11 €.

De même, la participation demandée pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications est évaluée à 24 337.85 €.

Soit un total de 95 609.31 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les participations financières relatives à la rue des Marais (2ème tranche), soit un total de 95 609.31 € et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes avec Orange et le SDE 18. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

## **N°69/2015 – LOCATION DE MARAIS**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Larchevêque dans lequel il exprime son intention de résilier la location de sa parcelle de marais cadastrée AL 48 lot n°12 et le courrier de Mme Pautet qui exprime son intérêt pour reprendre la location de cette même parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la résiliation de la location de M. Larchevêque pour la parcelle de marais cadastrée AL 48 lot n°12 et accepte la demande de location de la même parcelle à Mme Pautet.

### **Questions diverses**

- Dérogations scolaires : la délibération du conseil municipal de Marmagne de mai 2015 actait la décision du conseil de ne plus payer les frais de scolarité, sauf pour les cas prévus par la loi. Or, une famille va s'installer très prochainement aux Grenades. Elle a demandé une dérogation que le Maire a refusée, conformément à cette délibération. Il a prévenu le maire de la Chapelle St Ursin qu'il ne refusait pas l'inscription à l'école de la Chapelle mais qu'il refusait de payer les frais. Or, le maire de la Chapelle a refusé l'inscription de cet enfant. Finalement, le conseil municipal maintient sa position et souhaite que soit organisé un ramassage scolaire aux Grenades pour éviter ce type de demande. Cela sera applicable aux familles installées aux Grenades. Le prestataire du transport scolaire est en train d'étudier la possibilité de récupérer les enfants sur les créneaux actuellement indisponibles.
- Noëlle Février propose, au nom de la commission, d'acheter un nouveau jeu (filet à grimper) pour les 8-12 ans, à installer à l'aire de jeux. Habituellement d'un montant de 12000 €, ce jeu est proposé en promotion, à 9000 €, si un accord est donné avant le 31 décembre 2015. Lionel Millet demande la durée de vie de ce jeu. Le Maire lui répond qu'elle est d'environ 10 ans. Finalement, il est décidé de reporter cette décision au prochain conseil municipal afin d'étudier les possibilités budgétaires.
- Gérard Millereux a reçu un dossier à remplir pour le trophée du bénévolat, avant le 30 octobre 2015. Il cherche des candidats. Plusieurs noms sont suggérés par les conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire  
A. de GERMAY

Le secrétaire  
P. DESJARDINS

JM. DAMIEN

A. JACQUET

G.MILLEREUX

D.TRAVES

B.DA COSTA

A.BADENS

C.BERGER-LINARD

F.CHARPENTIER

N.FEVRIER

B.HENOFF

O. LASSEUR

L.MILLET

P.MOROT

F.SALESSE